Vœu approuvé par le Conseil de la Métropole de Lyon du 15 décembre 2025

Vœu pour la défense des Missions Locales dans le cadre du Projet de loi de finances 2026

Considérant que le Projet de loi de finances (PLF) 2026 prévoit des réductions budgétaires dont les effets cumulatifs impacteront les politiques en faveur des jeunes ;

Considérant que ces baisses diminueraient les politiques publiques d'insertion et d'autonomie des jeunes, au premier rang desquelles les Missions Locales ;

Considérant les principales dispositions envisagées dans le PLF 2026 :

- la **mise en difficulté de l'apprentissage**, avec la suppression d'exonérations sociales et aussi de l'aide au permis de conduire pour les apprentis ;
- la **diminution des accompagnements** dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes, dont **11 160** pour les jeunes suivis par les Missions Locales ;
- la **suppression de postes** dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique, dont de nombreux jeunes bénéficiaient directement ;
- la **baisse de plus 50 millions d'euros** en deux ans des allocations ponctuelles accordées aux jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion ;
- la **réduction de près de 20 % des crédits alloués aux Missions Locales** sur deux ans, alors même que la fréquentation, notamment par les mineurs, augmente fortement (+8 % en 2025).

Considérant que ces coupes s'ajoutent à une baisse des crédits destinés aux collectivités locales ;

Considérant que l'ensemble du réseau des Missions Locales défend un modèle décentralisé d'insertion professionnelle et sociale ;

Le Conseil métropolitain :

1. Réaffirme **la nécessité de maintenir des moyens financiers pérennes et adaptés** pour garantir un accompagnement de qualité aux jeunes, en particulier les plus fragiles.
2. Demande à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au regard des baisses envisagées dans le PLF 2026, **de rétablir *a minima* le niveau de subvention accordé aux Missions Locales en 2024,** avant qu'elle n'acte une réduction de 1 million d'euros, et de renoncer à la diminution de 10 millions d'euros prévue en 2026 sur les crédits consacrés à la formation.
3. Demande au Gouvernement et aux parlementaires de maintenir des moyens adaptés aux Missions Locales ainsi qu'aux dispositif du Contrat Engagement Jeunes (CEJ) et du Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PCAEA) dans le cadre du PLF 2026, sans que cela ne se fasse au détriment d'une suppression brutale du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), comme le Sénat le propose.

4. Appelle à une concertation nationale entre l'Union Nationale des Missions Locales, les réseaux d'insertion, les collectivités territoriales, les services de l'État et l'ensemble des acteurs de la jeunesse afin de définir ensemble un accompagnement efficace et pérenne.